

Projet d'intervention

Session relative au tsunami (jeudi 20 janvier 2005)

Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier très vivement le Gouvernement japonais, ainsi que les autorités de la Préfecture de Hyogo et de la ville de Kobe, pour avoir proposé et organisé cette Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Les tragiques événements récents nous montrent combien vous avez eu raison d'insister pour l'organiser.

Dans le remarquable effort de solidarité qui a mobilisé la communauté internationale, la France a engagé à ce stade près de 50 millions d'euros pour faire face à l'urgence dont une vingtaine par le canal des institutions des Nations unies et du Comité international de la Croix Rouge. La France va par ailleurs mettre en place une facilité de 300 millions d'euros pour contribuer à la reconstruction de l'ensemble des pays touchés. Enfin, dans le cadre du Club de Paris, nous avons proposé un moratoire de la dette des pays touchés.

Mesdames et Messieurs, il est douloureux de constater que les tragiques pertes consécutives à ce raz-de-marée auraient été très certainement moindres si un système d'alerte précoce avait été en fonction. Dans la perspective de la constitution d'un système de prévention des tsunamis dans l'Océan Indien, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points qui sont plus largement développés dans le document qui vous sera distribué.

a) La France est disposée à assumer toute sa part dans cet effort en mettant à disposition son savoir-faire scientifique.

b) La mise en place d'un système d'alerte rapide contre les tsunamis dans l'Océan Indien doit s'inspirer largement de celui mis en place dans le Pacifique par la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO en 1968. La France souhaite qu'il incombe à la Commission d'étudier, en concertation avec les organismes scientifiques compétents, les conditions concrètes de mise en place d'un tel système dans l'Océan indien.

c) Au-delà de l'Océan indien, la communauté internationale doit également envisager, et mettre à l'étude, des systèmes d'alerte précoce similaires dans les autres

espaces maritimes potentiellement concernés et aujourd'hui non couverts : les Caraïbes, le Pacifique Sud-Ouest et la Méditerranée. La France souhaite que cette mission incombe aussi à la Commission.

Dans chacune des régions, il existe déjà des structures et des compétences sur lesquelles s'appuyer. Je voudrais citer parmi elles le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen (CSEM) et les experts des îles de la Martinique et de la Guadeloupe.

d) La prévention des catastrophes naturelles exige également la mise en place d'une chaîne de transmission de l'information, l'éducation des populations et de tous les acteurs.

A cet égard, la France soutient et continuera de soutenir le Programme APELL du PNUE destiné à former les responsables des autorités locales à la prévention des catastrophes.

e) La mise en place d'un système d'alerte précoce contre les raz-de-marée doit s'inscrire dans une ambition plus vaste de prévention des catastrophes naturelles de toutes origines. L'ensemble des agences et programmes des Nations unies doit être mobilisé à cette fin.

Certaines organisations ont un rôle naturel à jouer, je pense à l'Organisation météorologique mondiale, à GEO, le

futur mécanisme de coopération intergouvernemental d'observation de la Terre par satellites.

En conclusion, soyez assurés de l'attention et du soutien que mon pays apportera aux mesures que nous adopterons ici ensemble.

Je vous remercie.